

# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS GENEVOIS DE BADMINTON NON LICENCIES

## Chapitre I

### STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

<i>Assemblée des Capitaines</i>	a) L'Assemblée des Capitaines a lieu avant le début de Championnat. Elle a pour mission d'établir le calendrier des matches et d'élire le Responsable des Interclubs. Elle est formée des capitaines de tous les clubs engagés dans le Championnat.
<i>Assemblée décisionnelle</i>	b) Tous les litiges sont réglés par l'Assemblée décisionnelle. Elle est composée des membres suivants : - Responsable des Interclubs. - 2 clubs par groupe.
<i>Responsable des Interclubs</i>	c) Le Responsable des Interclubs est élu chaque année par les clubs participants, lors de l'Assemblée des Capitaines.
<i>Election des membres</i>	d) Les clubs formant l'Assemblée décisionnelle sont tirés au sort lors de la même Assemblée.
<i>Litiges</i>	e) Tout litige doit être signalé au Responsable des Interclubs qui se charge de convoquer l'Assemblée décisionnelle si nécessaire. Chaque club désigné lors de l'Assemblée des Capitaines fournit un représentant.
<i>Egalité des voix</i>	f) En cas d'égalité, la voix du Responsable des Interclubs compte double.
<i>Exception</i>	g) Si un club est impliqué dans un litige, son représentant à l'Assemblée décisionnelle ne pourra pas prendre part au vote.
<i>Recours</i>	h) Les décisions rendues par l'Assemblée décisionnelle sont sans appel.
<i>Cas non prévus</i>	i) Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront réglés par l'Assemblée décisionnelle.

## Chapitre II

### ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

<i>Droit de participation des clubs</i>	a) Le Championnat Interclubs est ouvert à tous les clubs situés dans le canton de Genève.
<i>Saison de championnat</i>	b) Le Championnat peut s'étaler sur la saison complète et spécifique de la pratique du badminton (septembre à juin).
<i>Calendrier du championnat</i>	c) Le calendrier sera établi, lors de l'Assemblée de Capitaines, en présence des capitaines des équipes engagées ou d'autres responsables des clubs dûment informés des disponibilités de leur salle.
<i>Déroulement du championnat</i>	d) Le championnat se dispute selon un système de groupes (poules), en 2 tours (rencontres aller et retour) dans les clubs respectifs.  Dates limites pour toutes les rencontres : - Matches 1 <sup>er</sup> tour : 31 janvier - Matches 2 <sup>ème</sup> tour : 31 mai  En cas de problème de salle, la rencontre peut avoir lieu au centre sportif de la Queue d'Arve, en louant les terrains nécessaires.
<i>Organisation des groupes</i>	e) Le Championnat est divisé en plusieurs groupes. Le nombre de groupes est adapté en fonction du nombre d'équipes inscrites.
<i>Promotion - Relégation</i>	f) Dans chaque groupe, il y a une équipe promue et une équipe reléguée. Dans le cas où le nombre d'équipe par groupe change, la relégation se fait normalement et les viennent ensuite combler les groupes.

# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS GENEVOIS DE BADMINTON NON LICENCIES

## Chapitre III ORGANISATION DES EQUIPES

<i>Nombre d'équipe par club</i>	a) Chaque club peut annoncer deux équipes au maximum.
<i>Liste des joueurs</i>	b) Les capitaines fournissent la liste nominative de tous les membres susceptibles de participer aux interclubs. Tout changement par rapport à la liste nominative des équipes devra être annoncé au Responsable des Interclubs.
<i>Conditions de participation</i>	c) Ce championnat est réservé exclusivement aux membres non licenciés. Les ex-licenciés doivent s'inscrire dès le début de la saison (septembre), aux conditions suivantes : - ex-licenciés "D" : dès le non renouvellement de leur licence pour la nouvelle saison. - ex-licenciés "C" : au plus tôt 1 année après le non renouvellement de leur licence. Toute infraction à cet article entraînera la perte du match concerné, par WO.
<i>Appartenance à une équipe</i>	d) Le premier engagement d'un(e) participant(e) fait foi quant à l'équipe pour laquelle il joue le Championnat.

## Chapitre IV STRUCTURE DES RENCONTRES

<i>Nombre de match</i>	a) Les rencontres se disputent selon les formules suivantes : - Formule 1 : 3 SH, 1 SD, 1 DMX, 1 DM, 1 DD (soit 7 matches) - Formule 2 : 1 SH, 1 SD, 1 DMX, 1 DM, 1 DD (soit 5 matches) Les groupes A et B jouent selon la formule 1. Les autres groupes selon la formule 2.																				
<i>Limite de participation</i>	b) Un participant pourra disputer au maximum 2 disciplines par rencontre, soit un simple et un double ou deux doubles.																				
<i>Comptabilisation des points</i>	c) En fonction du résultat de la rencontre, on attribue les points suivants : <table border="0" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th colspan="2"><u>Formule 1</u></th> <th colspan="2"><u>Formule 2</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7/0 ou 6/1</td> <td>3 points</td> <td>5/0 ou 4/1</td> <td>3 points</td> </tr> <tr> <td>5/2 ou 4/3</td> <td>2 points</td> <td>3/2</td> <td>2 points</td> </tr> <tr> <td>3/4 ou 2/5</td> <td>1 point</td> <td>2/3</td> <td>1 point</td> </tr> <tr> <td>1/6 ou 0/7</td> <td>0 point</td> <td>1/4 ou 0/5</td> <td>0 point</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Formule 1</u>		<u>Formule 2</u>		7/0 ou 6/1	3 points	5/0 ou 4/1	3 points	5/2 ou 4/3	2 points	3/2	2 points	3/4 ou 2/5	1 point	2/3	1 point	1/6 ou 0/7	0 point	1/4 ou 0/5	0 point
<u>Formule 1</u>		<u>Formule 2</u>																			
7/0 ou 6/1	3 points	5/0 ou 4/1	3 points																		
5/2 ou 4/3	2 points	3/2	2 points																		
3/4 ou 2/5	1 point	2/3	1 point																		
1/6 ou 0/7	0 point	1/4 ou 0/5	0 point																		
<i>Victoire par WO</i>	d) Si une équipe ne se présente pas, selon le calendrier préétabli, perd la rencontre par WO, pour tous les matches.																				
<i>Manque de joueur</i>	e) La rencontre est validée même s'il devait manquer une, voire deux personnes. L'équipe qui se présente incomplète cédera le point du match non joué à l'adversaire.																				

## Chapitre V DEROULEMENT DES RENCONTRES

<i>Horaire des rencontres</i>	a) La rencontre est fixée de manière à ce qu'elle se termine le soir même. Si la rencontre ne peut se terminer le soir même, l'équipe recevante perd par WO les matches non terminés ou non disputés.
<i>Devoirs du club recevant</i>	b) L'équipe recevante est responsable du rendez-vous de la rencontre. Elle fournit les volants et les facilités d'usage.
<i>Feuille de match</i>	c) Les équipes sont composées séparément, puis inscrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. L'équipe recevante remplit en premier la feuille de match. Les joueurs de SH, pour la Formule 1, sont inscrits par ordre de niveau décroissant.
<i>Choix des volants</i>	d) Les volants plumes ou synthétiques répondant aux normes IBF sont acceptés si les parties s'entendent avant le début du premier match. En cas de litige, seuls les volants synthétiques (YONEX MAVIS 500, couronne bleue) seront valables.
<i>Envoi des résultats</i>	e) Les résultats doivent être envoyés au plus tard 10 jours après la date de la rencontre, par email, au Responsable des Interclubs, par l'équipe recevante.
<i>Report de la rencontre</i>	f) Le renvoi d'une rencontre n'est plus autorisé à partir du 1 <sup>er</sup> novembre de chaque saison.
<i>Sanction</i>	g) Le non-respect des articles b) à f) du présent chapitre, est sanctionné par une rencontre perdue par WO pour le contrevenant.

# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS GENEVOIS DE BADMINTON NON LICENCIES

## Chapitre VI

## BASES DE DECISION

<i>Acceptation du règlement</i>	a) La participation au championnat non licencié implique l'acceptation du présent règlement.
<i>Fair-play</i>	b) Chaque participant s'engage à respecter les règles du fair-play en vigueur dans notre sport.
<i>Sources</i>	c) Les règles du jeu sont conformes aux règlements en vigueur de l'IBF (International Badminton Federation)

Le présent règlement a été accepté lors de l'Assemblée Extraordinaire des Capitaines, le 7 mai 2003.

Articles § II,f) et § V,a) modifiés et acceptés lors de la Réunion des Capitaines du 6 septembre 2004.

Articles § II,e), § IV,a), § IV,c), et § IV,d) modifiés et acceptés lors de la Réunion des Capitaines du 21 septembre 2006.

Articles §II d), § V c), e), f) modifiés, g) ajouté et acceptés lors de la Réunion des Capitaines du 10 octobre 2007.